

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 29 octobre 2020

Début de séance à : 20h30

Présents : M. SORROCHE, M. MARTY, M. LIONNET, Mme DELMAS, Mme ZLOTKOWSKI, Mme BONNES, Mme CANDOSIN, Mme LAFON, Mme MARTINEZ, Mme PUERTAS, Mme ROQUINARC'H, Mme SIMON, M. CROS, M. FABRE, M. D'ALMEIDA, M. SAIDI.

Procurations : M. SCHAEFFNER donne pouvoir à M. LIONNET
M. JOUAN donne pouvoir à M. FABRE

Absents : M. HERNANDEZ

Secrétaire : M. FABRE

Ordre du jour :

- *Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 10/09/2020,*
- *Choix d'un nouveau fournisseur d'électricité pour 2021,*
- *Choix d'un groupement de commandes d'achat d'électricité 2022-2024,*
- *Choix d'un nouveau fournisseur de gaz pour 2021,*
- *Choix d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel 2022-2025,*
- *Désignation des représentants CLECT,*
- *Transfert de la compétence PLU auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL devenant PLUi,*
- *Décision Modificative n°3,*
- *Création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet,*
- *Adoption du règlement intérieur,*
- *Taux promus-promouvables,*
- *Questions diverses.*

Une minute de silence a été respectée en l'honneur de Samuel Paty enseignant assassiné le 16 octobre 2020 et des 3 victimes de l'attentat de Nice du 29 octobre 2020.

DELIBERATIONS :

I – Choix d'un nouveau fournisseur d'électricité pour 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'au 1^{er} janvier 2021, les tarifs réglementés de vente (TRV) concernant les tarifs bleus ne pourront être maintenus, il faut donc conclure une offre de marché d'ici cette échéance.

Une assistance à Maitrise d'ouvrage représentée par le cabinet Unixial a proposé 3 devis : EDF ; EkWateur ; Total direct énergie.

Il est proposé d'adhérer pour la période du 01/12/2020 au 31/12/2021 à l'offre de EkWateur (énergie verte et prix stable) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

II – Choix d'un groupement de commandes d'achat d'électricité 2022-2024

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat d'électricité pour la période 2022-2024 et constituer un groupement de commandes.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés. Ce service est gratuit.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Il est proposé à la commune d'adhérer à la convention du Sicoval à compter du 01/01/2022 pour une période de 2 ans renouvelable.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

III – Choix d'un nouveau fournisseur de gaz naturel pour 2021

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la loi n° 2019-1147 relative à l'énergie et au climat, promulguée le 8 novembre 2019, met fin aux tarifs réglementés de vente (TRV) de gaz naturel des fournisseurs historiques, il faut donc conclure une offre de marché d'ici cette échéance.

Une assistance à Maitrise d'ouvrage représentée par le cabinet Unixial a proposé 3 devis : EDF ; Gaz de Bordeaux ; Total direct énergie.

Il est proposé d'adhérer pour la période du 01/11/2021 au 31/12/2023 à l'offre de Gaz de Bordeaux (prix correct et stable, énergie non verte) et d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette adhésion.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IV – Choix d'un groupement de commandes d'achat de gaz naturel 2022-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le Sicoval et plusieurs communes du territoire envisagent de lancer une consultation commune pour les marchés publics d'achat de gaz naturel pour la période 2022-2024 et constituer un groupement de commandes.

Les groupements de commande font l'objet d'une convention constitutive qui est signée par l'ensemble des membres et qui définit les modalités de fonctionnement du groupement.

Le Sicoval assurera les missions de coordonnateur du groupement et à ce titre sera chargé de procéder, dans le respect des règles de la commande publique, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant pour les marchés visés. Ce service est gratuit.

Le coordonnateur s'engage, dans la convention, à signer les marchés et chaque membre s'assurera de la bonne exécution des marchés en ce qui le concerne.

La commission d'appel d'offre sera celle du Sicoval.

Il est proposé à la commune d'adhérer à la convention du Sicoval à compter du 01/07/2022 pour une période de 2 ans renouvelable.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

V – Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

La CLECT est une commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges entre les communes membres et le Sicoval.

Monsieur Le Maire informe qu'au vu du renouvellement des conseils municipaux, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants du CLECT de la commune.

Le conseil municipal décide de désigner un titulaire : Rafaël SORROCHE et un suppléant : Dominique MARTY

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VI – Transfert de la compétence planification auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL

La loi ALUR organise le transfert de droit aux communautés de communes et aux communautés d'agglomération, de la compétence en matière de PLU ou de documents d'urbanisme.

Elle prévoit notamment que les EPCI qui ne sont pas encore compétents, le deviendront de plein droit.

Toutefois, les conseils municipaux des communes membres de l'EPCI ont la possibilité de s'opposer par délibération au transfert de cette compétence jusqu'au 31 décembre 2020 si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population exprime cette opposition.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de s'opposer au transfert de la compétence PLU, document en tenant lieu, carte communale auprès de la Communauté d'Agglomération du SICOVAL dont la commune est membre ; et de s'engager au sein du Sicoval dans l'élaboration d'un document de type PADD intercommunal.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VII – Décision modificative n°3

Pour répondre à des besoins liés à la réalisation de travaux (compte 21318), à l'achat d'équipement (comptes 2184 et 2188) et en prévision du versement du SDAN 2020 (2041513) il convient d'effectuer des virements au sein de la section d'investissement comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2041513 : GFP de rattachement-Projets d'infrastructures intérêt national	0.00 €	345.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	345.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2111 : Terrains nus	0.00 €	1.00 €	0.00 €	0.00 €
D-21318 : Autres bâtiments publics	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2135-204 : RESTAURATION VESTIAIRES	6 346.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2184 : Mobilier	0.00 €	2 200.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2188 : Autres immobilisations corporelles	0.00 €	1 600.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	6 346.00 €	6 001.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	6 346.00 €	6 346.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

VIII – Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Monsieur Le Maire rend compte aux conseillers municipaux de la nécessité de créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 30 octobre 2020 pour intervenir auprès du service technique.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

IX – Adoption du règlement intérieur du conseil municipal

Monsieur le Maire expose l'obligation d'adopter un règlement intérieur pour les collectivités dans les six mois après installation de l'assemblée délibérante.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers municipaux le règlement intérieur pour adoption de ce dernier.

La délibération est votée à l'unanimité des présents ou représentés.

X – Taux promus-promouvables

Pour prendre cette délibération nous devons avoir au préalable l'avis du comité technique, à ce jour, nous sommes toujours dans l'attente de leur décision c'est pourquoi ce point est reporté à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

SUJETS HORS DELIBERATION :

- M. Marty informe que la compétence sur les eaux pluviales urbaines a été transférée au Sicoval au 1^{er} janvier 2020 et qu'il faudra penser à le budgétiser pour 2021.
- Il est demandé aux différentes commissions de pouvoir faire une restitution à l'ensemble des élus quand une commission se réunit.
Il annonce par ailleurs l'organisation d'un « bureau élargi » où une partie des conseillers se réunira une fois par mois en fonction des sujets abordés.

- Mme Delmas présente le Charte de la participation citoyenne pour Belberaud, elle est signée par tous les conseillers municipaux. Elle fera l'objet d'une présentation plus détaillée à un prochain Conseil Municipal.
- Monsieur le Maire informe qu'un dépôt de permis a été déposé le 15 octobre 2020 pour l'implantation d'un pylône de radiotéléphonie Bouygues de 24 m de hauteur sur une parcelle agricole appartenant à un particulier au lieu-dit Cheynes. Ce permis a été accordé le 29 octobre 2020.
- Dans le cadre du renouvellement du conseil d'administration de Soleval, il est demandé aux communes s'il y a des candidats. M. Lionnet se porte candidat.
- Compte tenu des conditions sanitaires actuelles et des nouvelles restrictions, Monsieur le Maire annule le repas des aînés de fin d'année. Toutefois, il souhaite faire parvenir un colis fermier aux personnes de 70 ans et plus.
- Les représentants des parents d'élèves demandent si la cantine et l'ALAE seront maintenus à partir de la rentrée du 2 novembre 2020 et si oui, si l'ALAE sera facturée.
Monsieur le Maire rappelle que le dernier trimestre de l'année scolaire 2019-2020 a été offert aux parents compte tenu de la situation sanitaire particulière mais avec ce nouveau confinement où les écoles fonctionnent « normalement », la gratuité de l'ALAE n'est pas envisagée et la cantine sera également maintenue.
Monsieur le Maire précise qu'il existe un règlement qui stipule que tout repas à la cantine doit être décommandé en mairie et en aucun cas à l'école.
- Un état des lieux a été fait concernant les travaux à faire par le SEDHG.
- Également, il est précisé qu'une procédure de prévention des stationnements illicites va être mise en place à compter du 2 novembre 2020.
- M. Fabre présente le Projet d'aménagement et environnement qui consiste à un aménagement paysager de deux zones du centre-ville en associant les administrés dans une démarche de participation citoyenne. Une réunion publique à ce sujet était initialement prévue le 17 novembre 2020 mais elle est annulée compte tenu des nouvelles restrictions sanitaires et est reportée ultérieurement.

Fin de séance à 23h00.